



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Confiante en sa bonne étoile, en 2025, la FMA s'est employée à préparer son avenir. Non seulement s'est-elle engagée envers deux organismes à implanter dans plusieurs lieux une maison de l'aphasie, mais elle a réalisé un plan d'affaires, révisé ses *Règlements généraux*, tenté d'intéresser une présidente, et continué de fidéliser ses donateurs.

LA MAISON DE L'APHASIE

En 2025, deux organismes, la Corporation Mainbourg (CM) et la Coop Cohabitat Plateau (CCP) ont décidé d'intégrer à leurs futurs projets d'immeubles des logements pour personnes aphasiques. Ainsi le projet d'une maison de l'aphasie est enfin entré dans une phase dynamique et a occupé la plupart des activités de la FMA.

La Corporation Mainbourg

La CM, organisme sans but lucratif, est propriétaire des espaces et des immeubles qu'elle développe; elle en assume la gestion et l'entretien. La CM a envisagé d'établir un cinquième immeuble de 240 unités sur le site du motel Oscar à Longueuil, réservant une quarantaine d'unités aux personnes aphasiques. La FMA en a donc intéressé la direction d'Aphasie-Rive-Sud ainsi que le service de la proche aide. Les deux ont accepté de se joindre aux comités préparatoires ainsi qu'au conseil d'administration de la Maison de

l'aphasie. Des défis importants ont toutefois forcé la mise en attente du projet.

Invité à la 42^e réunion du conseil d'administration, le responsable du développement immobilier de la CM a proposé à la FMA d'intégrer d'autres projets immobiliers de la CM, soit à l'Assomption, dans Lanaudière, à Rivière-des-Prairies (immeubles La Rousselière), ou dans le quartier Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sur le site de l'église Saint-Clément, projet qui a reçu un avis favorable du comité d'urbanisme de la Ville. Les administrateurs de la FMA ont marqué leur préférence pour le site Saint-Clément qui permettrait l'appartenance à une communauté à laquelle on continuerait de se référer (CISSSS, CIUSSSS, associations, universités, milieu de vie). La CM y construirait un immeuble locatif de neuf à douze étages dont trois seraient pour des personnes aphasiques.

La FMA a donc été invitée à créer un document de référence portant sur les adaptations architecturales et physiques nécessaires pour que ce milieu soit réellement adapté aux personnes aphasiques, souvent hémiplegiques. Elle a également fourni un document de promotion : *La maison de l'aphasie, un chez-soi pour la vie*, décrivant ses avantages (abordabilité, accessibilité, sécurité) non seulement pour les personnes aphasiques, mais également pour le milieu. Cependant, après des études de faisabilité, le projet Saint-Clément a été abandonné par la CM, en raison des problèmes qu'entraîneraient la mauvaise qualité du sol et l'absence d'espace pour le stationnement.

La Coop Cohabitat Plateau

Une surprise attendait la FMA en décembre 2025. Une orthophoniste expérimentée auprès personnes aphasiques invitait la Fondation à participer à un projet de cohabitat : la Coop Cohabitat Plateau (CCP). Composée de six membres âgés de 40 à 60 ans, la CCP fut créée en 2024 par un groupe de voisins subitement délogés et cherchant des solutions concrètes aux défis posés par le logement à Montréal.

Tout comme les partenaires de ce projet de cohabitat, Bonneville, la Ville de Montréal et la Fédération de l'habitation coopérative (FHCC), la FMA a été enthousiasmée par le projet et, comme eux, disposée à remplir les conditions requises. Elle y a vu l'occasion de partager non seulement des espaces, mais également des valeurs énoncées dans la mission de la CCP : faciliter à ses membres l'accès à la propriété ou à la location de logements; créer un espace de vie qui favorise le vivre-ensemble et le développement d'une communauté; lutter contre l'isolement.

La CCP aura pour gestionnaire de projet *Village urbain* dont les valeurs et les objectifs correspondent également à ceux de la Fondation. À ce jour, la CCP dispose d'une lettre d'approbation conditionnelle de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), obtenue dans le cadre du Programme de développement de coopératives d'habitation (PDCH), pour le financement de la construction de deux immeubles qui seront situés aux coins des rues Papineau et Laurier, et à l'angle des rues Marie-Anne et Saint-Dominique. La SCHL impose de construire concomitamment les deux immeubles.

La FMA a rapidement constitué un comité pour déterminer les critères de recrutement des personnes aphasiques. Le but : réunir les conditions pour que l'expérience d'une première maison de l'aphasie soit réussie. À cette fin, on recrutera principalement des personnes autonomes qui auront comme principale motivation d'habiter dans une coopérative. Même si de nombreux défis demeurent sans solutions concrètes pour le moment, soit l'absence d'un répondant pour certaines personnes aphasiques, la coordination des dossiers avec les CLSC du milieu, avec l'AQPA et le Théâtre aphasique, la FMA est confiante de trouver les ressources humaines compétentes le moment venu.

Le coût des loyers représente aussi un autre défi à relever. La SCHL exige que les loyers soient fixés à 80 % du loyer médian des logements construits après 2000. Il sera donc nécessaire de recourir au Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour les personnes aphasiques généralement à faible revenu

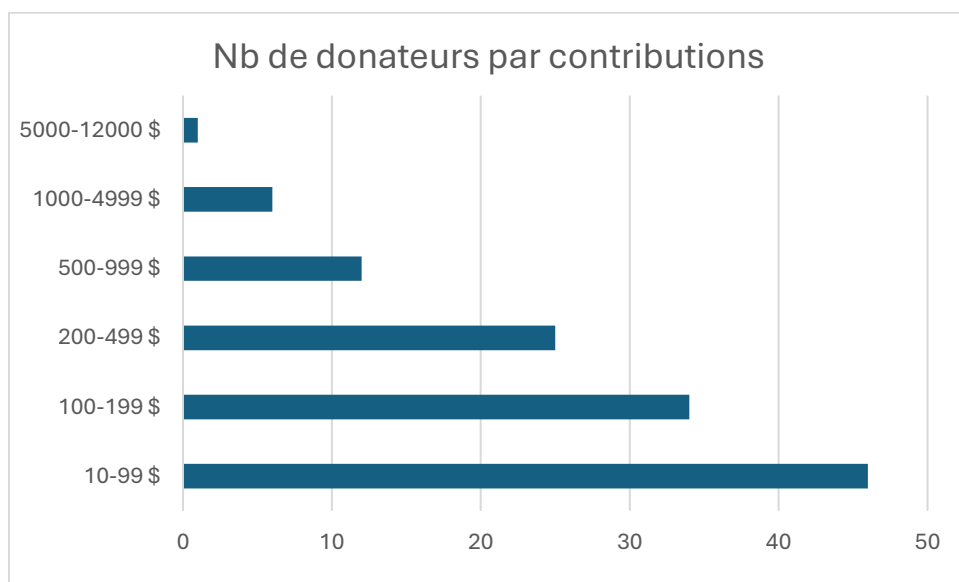
La question de la gouvernance a été relevée, car la CCP désire que les personnes aphasiques ne soient aucunement exclues des rencontres des membres de la Coop.

LA FMA PERÇOIT....

En 2025, la sollicitation par cinq infolettres et deux publipostages a récolté 38 104\$. Des deux publipostages de l'année, c'est celui de décembre, signé par le porte-parole aphasique, Maurice Dancause, qui s'est avéré le plus profitable, certains de ses anciens collègues ou amis ayant été touchés par son histoire et son engagement.

La générosité manifestée par sept grands donateurs s'est traduite par un revenu de 20 093\$, représentant 52% de la valeur des dons reçus au cours de cette année. La majorité des dons, soit 64,5%, se situent entre 10\$ et 200\$.

La FMA n'a pas créé d'événements bénéfiques en 2025, les documents relatifs à l'établissement d'une Maison de l'aphasie ayant mobilisé les efforts des administrateurs. Toutefois, la vente de tableaux de Louisbour a généré 3500\$ et la soirée du *Wednesday Men Open* tenue par les frères Bourbonnais, réunissant de vieux amis après une partie de golf suivie d'un souper a rapporté 4000



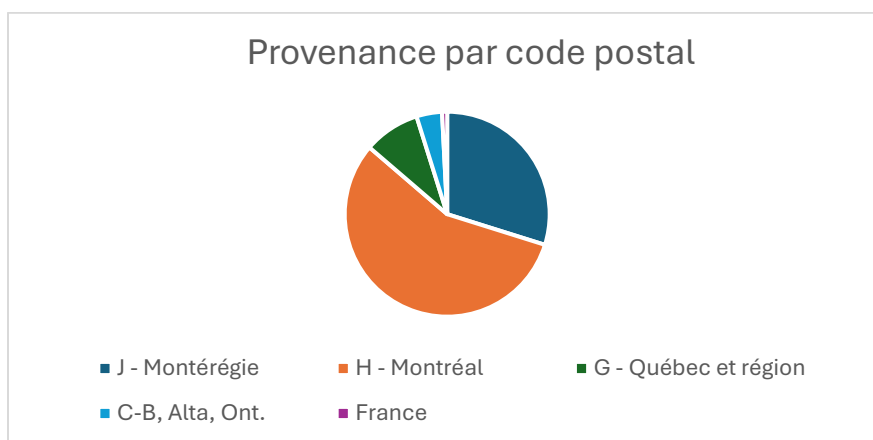
La FMA constate avec gratitude que la majorité de ses donateurs (77) sont des amis fidèles depuis de nombreuses années. Elle est heureuse d'accueillir 23 nouveaux donateurs qui ont voulu soutenir sa mission d'offrir une maison aux personnes aphasiques.

Les vieux amis du WMO en juillet 2025



Photo : Robert De Repentigny

Les donateurs proviennent majoritairement de l'Île de Montréal (70), mais également de la Montérégie (37) et de la région de Québec (11). Quelques donateurs d'autres provinces effectuent des dons *In Memoriam* au décès de proches aphasiques.



LA FMA DONNE...

Pour ses répétitions hebdomadaires et trois concerts, ce sont 6248\$ qui ont été versés par la FMA à la cheffe du Chœur de l'aphasie, à titre de complément indispensable aux honoraires payés par l'AQPA pour le maintien des activités du chœur. Cet apport lui a permis de créer des ateliers d'expression et de mise en scène afin d'habiliter les choristes à présenter devant public chacun des chants de leur répertoire. Au temps des Fêtes, le Chœur de l'aphasie a donc pu se produire à la résidence pour aînés Providence Saint-Dominique, à l'Institut de réadaptation Gingras Lindsay de Montréal et au Resto-Plateau.

Pour sa part, l'Association québécoise des personnes aphasiques a reçu un total de 15 450\$, soit 11 125 \$ provenant du don fait par M. Raymond Batrie pour l'ameublement et le transport et 4325\$ pour la distribution de coupons d'alimentation au temps des Fêtes.

DON DE TEMPS

Ce sont près de 900 heures de travail bénévole qui ont été données au cours de l'année, tant pour la production des documents exigés par la Corporation Mainbourg ou la Coop Cohabitat Plateau, que pour le *Plan d'affaires*, pour la mise à jour des *Règlements généraux* et des procéduriers, pour la participation aux réunions du conseil d'administration et au comité des critères de recrutement, ainsi que pour l'organisation des concerts du Chœur de l'aphasie. Pour sa part, la direction générale a consacré 620 heures à la coordination des activités et à la rédaction. La FMA exprime ici sa vive reconnaissance à tous ses bénévoles pour leur indispensable soutien.

LA GOUVERNANCE

Le conseil d'administration a tenu deux réunions au cours de l'année. Plusieurs démarches ont été entreprises en vue de recruter des

administrateurs dont l'expertise en affaires ou en philanthropie serait un levier puissant dans la tenue d'une campagne majeure de collecte de dons.

Les *Règlements généraux* ont été intégralement révisés et seront adoptés à l'exercice 2026-2027. La mise à jour du procédurier d'opérationnalisation a été nécessaire en raison des changements apportés par certains logiciels qui modifient, selon le cas, la trajectoire des opérations.

C'est sur le NAS (*Network Attached Storage*) que sont maintenant conservées les archives de la FMA. Y sont déposés les documents juridiques : lettres patentes, procès-verbaux, règlements et politiques, reçus pour dons et rapports financiers annuels.

PLACEMENTS

Tous les placements de la FMA sont à la Fondation du Grand Montréal (FGM) dans un fonds philanthropique auto-désigné appelé « Fonds Maison de l'Aphasie. Au 31 mars 2026, la valeur de ce fonds était de 338 458\$ (288 150\$ au 31 mars 2025). Les revenus de placements de l'exercice sont de 20 383\$, soit un taux de rendement de 6.9%. Les revenus ont été réinvestis à l'exception d'un montant de 6 060\$ versé par la FGM.

LE PLAN D'AFFAIRES 2026-2031

Une première version du *Plan d'affaires 2026-2031* a été dressée; elle prévoit:

- De constituer un fonds de dotation de 6 M \$ qui permettra d'assumer, de façon pérenne, les dépenses salariales récurrentes de deux intervenants sociaux à plein temps et d'une directrice (ou directeur) générale, car il est impensable de continuer à pourvoir ce poste bénévolement.
- D'obtenir un financement non récurrent de 400 000 \$ pour l'aménagement de locaux adaptés aux activités de groupe de personnes aphasiques et de bureaux réservés aux intervenants et professionnels,

ainsi que pour la mise sur pied d'une campagne majeure de collecte de fonds.

Des prévisions budgétaires de trois à cinq ans sont proposées ainsi qu'un plan d'action pour atteindre les objectifs de la Fondation. Le nombre actuel des donateurs étant insuffisant pour lancer une campagne de grande envergure, c'est à augmenter le nombre de donateurs que s'emploiera la Fondation dans la prochaine année.

Conclusion

L'année 2025 a surtout servi à créer la documentation nécessaire aux architectes et contracteurs pour que la Maison de l'aphasie devienne un milieu de vie abordable, accessible et sécuritaire. Un argumentaire détaillé a été mis au point afin de convaincre d'éventuels bailleurs de fonds du bien-fondé de leur soutien envers ce projet novateur. Tant la Corporation Mainbourg que la Coop Cohabitat Plateau disposent maintenant de lignes directrices pour accueillir dans leurs nouveaux immeubles des personnes aphasiques qui y trouveront un chez-soi pour la vie.

Christiane Gélinas, vice-présidente

Mai 2016